

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 1 DÉTAILS RELATIFS AU PRODUIT ET COORDONNÉES DE LA SOCIÉTÉ

Appellation commerciale : CALFEUTRE OATEY POUR BAIGNOIRE ET CARREAUX - TUBE

Numéro de produit : 30240

Utilisation du produit : Calfeutre à hautes performances

Formule : Voir SECTION 2

Synonymes : Aucun

Raison sociale et

adresse postale : OATEY CO. 4700 West 160th Street P.O. Box 35906

Cleveland, Ohio 44135, É.-U.

<http://www.oatey.com>

Nº de téléphone (Oatey) : (216) 267-7100

Nº de téléphone

d'urgence : Pour premiers soins d'urgence, composer le 1-303-623-5716
À FRAIS VIRÉS. Pour urgences de transport de nature
chimique SEULEMENT, appeler Chemtrec au 1-800-424-9300.

Rédacteur : Technical Department

Date de rédaction : Le 06 avril 2011

SECTION 2 COMPOSITION/DÉTAILS RELATIFS AUX INGRÉDIENTS

<u>INGRÉDIENTS</u> :	<u>% pd/pd</u> :	<u>Nº CAS</u> :	<u>ACGIH VLE MPT</u> :	<u>OSHA PEL MPT</u> :	<u>AUTRE</u> :
Essence minérale	5 à 10 %	8052-41-3	100 ppm	500 ppm	Néant
Éthylèneglycol	1 à 5 %	107-21-1	100 mg/m ³	(C) Non établie	Néant
Phtalate de benzyle et de butyle (C) - valeur plafond	1 à 5 %	85-68-7	Non établie	Non établie	Néant

Classification de risque OSHA : Irritant, effets sur les organes.

SECTION 3 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX RISQUES

Situations d'urgence - Aperçu :

Pâte blanche d'odeur d'acrylique. Peut irriter la peau et les yeux. Contient des essences minérales et de l'éthylèneglycol. La matière est glissante à l'état humide.

SECTION 4 MESURES DE PREMIERS SOINS

COMPOSER LE 1-303-623-5716 À FRAIS VIRÉS

Peau : Retirer les vêtements contaminés immédiatement. Laver les zones exposées à l'eau et au savon. Obtenir des soins médicaux si une irritation se manifeste.

Yeux : Si le matériel entre en contact avec les yeux ou si les vapeurs causent une irritation, rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau jusqu'à dissolution complète du produit chimique. Si l'irritation persiste, veuillez consulter un docteur.

Inhalation : Si des symptômes se manifestent à la suite d'une exposition au produit, amener la victime à l'air frais. Si la respiration devient difficile, administrer de l'oxygène. Donner la respiration artificielle si la respiration cesse. Demander immédiatement une assistance médicale.

Ingestion : **NE PAS FAIRE VOMIR LA VICTIME.** Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente ou somnolente. Consulter un médecin immédiatement en appelant un centre antipoison ou la salle des urgences d'un hôpital. Si des conseils médicaux ne peuvent être obtenus, amener la personne et le produit au centre d'interventions médicales d'urgence ou à l'hôpital le plus proche.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Point d'éclair/
Méthode : S.O.

Inflammabilité : LIE = non établie, LSE = non établie

Agent d'extinction : Utiliser de la mousse, de la mousse anti-alcool, du CO₂, des produits chimiques secs ou de l'eau pulvérisée.

Procédures spéciales de lutte contre les incendies : Les pompiers doivent porter un respirateur autonome et des vêtements entièrement ignifuges dans les endroits d'utilisation des produits chimiques.

Risques d'explosion et d'incendie inhabituels : Le produit ne s'enflammera pas, mais pourra être projeté à des températures supérieures à celle du point d'ébullition de l'eau. Une fois l'eau évaporée, le résidu s'enflammera.

Produits de décomposition dangereux : La combustion peut produire des oxydes de carbone.

SECTION 6 MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Déversements ou fuites : Répandre une matière absorbante, ramasser le produit renversé et l'absorbant et déposer le tout dans un contenant approuvé. Une fois les résidus du déversement séchés, les ramasser et déposer dans un contenant approuvé.

SECTION 7 MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention : Bien se laver après avoir manipulé le produit. Éviter tout contact avec les yeux. N'utiliser le calfeutre que dans un endroit bien aéré. Éviter le contact prolongé et répété avec la peau.

Entreposage : Ranger le produit à l'abri du gel, de préférence à une température supérieure à 4 ou 5 °C (40 °F).

Autre : Les contenants « vides » comportent des résidus du produit et peuvent présenter des risques. Suivre toutes les précautions de la fiche signalétique lors de la manipulation des contenants vides. Ne pas effectuer des travaux de coupe ou de soudure à proximité des contenants vides ou remplis.

SECTION 8

MESURES CONTRE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- Ventilation : Prévoir un système de ventilation générale et/ou un système de ventilation par aspiration à la source pour assurer que le taux des particules en suspension dans l'air ne dépasse pas la valeur limite d'exposition (VLE).
- Protection respiratoire : Lors des opérations risquant de dépasser la limite d'exposition, un respirateur homologué NIOSH, doté d'une cartouche de vapeur organique, ou un respirateur isolant à adduction d'air est recommandé. La sélection de l'équipement dépend du type de contaminant et de la concentration, conformément à la norme 29 CFR 1910.134 et aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Pour la lutte contre les incendies, prévoir un respirateur autonome.
- Protection de la peau : Porter des gants résistants aux produits chimiques en cas de risque de contact cutané prolongé ou répété.
- Protection des yeux : Porter des lunettes étanches, protégeant contre les éclaboussures des produits chimiques (lunettes conformes à la norme ANSI Z89.1 ou lunettes de sécurité équivalentes approuvées).
- Autre : Prévoir des fontaines oculaires et des douches de sécurité.

SECTION 9

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Point d'ébullition : 212 degrés F / 100 degrés C
- Point de fusion : Non déterminé
- Pression de vapeur : Non déterminée
- Densité de vapeur : Non déterminée
- Composantes volatiles : 20,1 %
- Solubilité à l'eau : Peut être dilué
- Valeur pH : 8 - 10
- Densité relative : 1,2
- Taux d'évaporation : Plus lent que celui de l'acétate de butyle normal
- Aspect : Pâte blanche
- Odeur : Acrylique
- Dissolution dans : Non déterminée
- État : Pâte

SECTION 10

STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Stabilité : Stable.

- Conditions à éviter : S.O.

- Produits de décomposition dangereux : La combustion peut produire des oxydes de carbone.

- Incompatibilité/ Matières à éviter : Agents oxydants puissants.

- Polymérisation dangereuse : Ne surviendra pas.

SECTION 11

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA TOXICITÉ

Inhalation :

Dans des zones mal aérées, les traces et les monomères résiduels du produit peuvent entraîner des maux de tête, des nausées et une irritation au niveau du nez, de la gorge et des poumons.

Peau :

Le contact prolongé ou répété du produit avec la peau peut provoquer une irritation.

Yeux :

Le contact direct du produit avec les yeux peut provoquer une irritation.

Ingestion :

Dans des conditions d'utilisation normales à des fins industrielles, l'absorption accidentelle du produit ne devrait présenter aucun risque. L'ingestion du produit constitue une voie d'exposition peu probable.

Toxicité

chronique :

Aucun composé du produit est reconnu pour provoquer une toxicité chronique.

Détails relatifs :

à la toxicité :

Dans des conditions d'utilisation normales, ce produit n'est pas censé causer des effets indésirables sur la santé. Ce qui suit est un résumé des détails sur la toxicité des composés individuels du produit. L'éthyléneglycol peut irriter les yeux et la peau. Une exposition prolongée par inhalation peut entraîner un œdème pulmonaire et des lésions au foie et aux reins. L'éthyléneglycol risque de s'attaquer au système nerveux central, provoquant des étourdissements, un manque d'énergie, des nausées et des maux de tête. L'absorption de quantités léthales ou presque léthales d'éthyléneglycol peut causer des lésions cérébrales chez les humains. L'éthyléneglycol entraîne des anomalies congénitales chez les animaux de laboratoire. Les épreuves de cancérogénicité chez les animaux de laboratoire ont donné des résultats négatifs. Les essences minérales peuvent légèrement irriter la peau et les yeux. La surexposition par inhalation peut provoquer une irritation respiratoire et des effets sur le système nerveux central. Les essences minérales peuvent atteindre les poumons lors de la déglutition ou du vomissement et ainsi provoquer une inflammation pulmonaire et une pneumonie chimique. D'après les informations disponibles sur les essences minérales, il n'existe aucune classification quant à leur pouvoir cancérogène.

Sensibilisation :

Aucun composé du produit n'est reconnu pour causer une sensibilisation.

Cancérogénicité :

Aucun composé du produit n'est reconnu pour causer le cancer.

Mutagénicité :

Aucun composé du produit n'est reconnu pour causer une mutagénicité.

Fiche signalétique n° : OTH040F11
Date de publication : le 06 avril 2011
Page : 5 de 6

Toxicité reproductive :	La formule chimique du produit ne devrait causer aucune toxicité pour la reproduction. Selon les résultats d'essais menés sur des animaux de laboratoire, l'éthylèneglycol peut provoquer des anomalies congénitales.
Maladies aggravées par l'exposition :	Les personnes souffrant d'une maladie cutanée antérieure sont plus vulnérables à l'exposition à ce produit.

SECTION 12 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX EFFETS ÉCOLOGIQUES

Renseignements sur le COV :	Ce produit dégage des composés organiques volatils (COV) lors de l'emploi. S'assurer que l'utilisation du produit est conforme aux règlements locaux sur les émissions de COV, s'il y a lieu.
Niveau de VOC :	250 g/L max.

SECTION 13 FACTEURS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION LORS DE LA MISE AU REBUT

Élimination :	Mettre les résidus au rebut conformément aux réglementations régionales, provinciales et fédérales.
Nº de déchet dangereux RCRA :	Néant
Nº de déchet dangereux EPA :	Néant
Catégorie de déchet dangereux EPA :	Néant

SECTION 14 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

DOT	
Nom d'expédition officiel :	Non dangereux
Catégorie de risque/ Groupe d'emballage :	Non dangereux
Numéro UN/NA :	Aucun
Étiquettes de risque :	Aucune

IMDG	
Nom d'expédition officiel :	Non dangereux
Catégorie de risque/ Groupe d'emballage :	Aucun
Numéro UN :	Non dangereux
Étiquette :	Aucune

SECTION 15 RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA RÉGLEMENTATION

Section 311/312 :	
Catégorie de risques :	Danger d'intoxication aiguë, danger d'intoxication chronique.

Section 302 :

Substances extrêmement dangereuses (TPQ) :

Ce produit ne contient pas de substances chimiques réglementées en vertu de la loi américaine sur les modifications et la réautorisation du fonds spécial pour l'environnement (SARA), section 302.

Section 313 :

Substances chimiques toxiques :

Ce produit contient des substances chimiques suivantes soumises à l'obligation de déclaration en vertu de la loi SARA, Title III, Section 313.

<u>Composé chimique</u>	<u>Nº CAS</u>	<u>%</u>
Éthylèneglycol	107-21-1	1 à 5 %

Déversements à signaler selon la loi Cercla 103 :

Ce produit contient les substances chimiques suivantes soumises aux réglementations de la loi CERCLA :

<u>Composé chimique</u>	<u>Nº CAS</u>	<u>%</u>	<u>Qté à signaler</u>
Phtalate de benzyle et de butyle	85-68-7	1 à 5 %	100 lb
Éthylèneglycol	107-21-1	1 à 5 %	5 000 lb

Proposition 65 de l'État de Californie :

Ce produit ne renferme pas de substances chimiques soumises à la Proposition 65 en vigueur dans l'État de Californie.

Inventaire TSCA :

Tous les constituants de ce produit sont repris sur l'inventaire des substances chimiques de la TSCA (loi américaine sur le contrôle des substances toxiques).

CANADA

Classification SIMDUT :

D2A, D2B. Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des Règlements sur les produits contrôlés (CPR), et cette fiche signalétique contient toutes les informations requises par les CPR.

SECTION 16 : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

NFPA et HMIS :

Codes de risque NFPA : Santé : 1 Inflammabilité : 1

Réactivité : 0 Spécial : Néant

Codes de risque HMIS : Santé : 1 Inflammabilité : 1

Réactivité : 0 EPI : B

Avertissement :

Les renseignements fournis dans les présentes ont été réunis à partir de sources jugées fiables, à jour et exactes à notre connaissance. Cependant, Oatey se dégage de toute responsabilité en ce qui concerne les renseignements provenant d'autres sources et décline explicitement toute garantie ni n'assume aucune responsabilité quant à leur emploi.